



Amiens, le 21 mars 2011



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

RECTORAT

Division  
des Examens  
et Concours

Dossier suivi par :  
Mr Guy BOUDEVILLE  
Chef du bureau  
DNB-CFG-DELFI  
Téléphone  
03 22 82 38 61

Mme Christine COULOMBEL  
03.22.82.38.66

Mme Christelle BATIFOULIER  
03.22.82.69.76

Mme Virginie CREPIN  
03.22.82.69.43

Mme Stéphanie BIDAUX  
Pour le CFG  
03.22.82.69.77

Fax  
03 22 82 39 83  
Mél.

ce.dec@ac-amiens.fr

20, Boulevard Alsace Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture

8h00 à 18h00  
Du lundi au vendredi

Le Recteur de l'académie d'Amiens  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'Etablissements

Je me permets de vous rappeler les termes de mon courrier du 23 septembre 2010, concernant les aménagements des épreuves pour les candidats inscrits au Diplôme National du Brevet (session de juin 2011) et présentant un handicap.

En effet, les demandes d'aménagement devaient être adressées au plus tard le 30 novembre 2010 à la M.D.P.H., sauf événements pathologiques aigus imprévus.

Or, à ce jour, des demandes sont encore transmises à la MDPH.

Aussi, ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir faire parvenir, **dès à présent**, toute demande directement à la Division des Examens et Concours du Rectorat.

Par ailleurs, je vous précise qu'aucun changement d'établissement (suite à un conseil de discipline ou autre) ne sera plus accepté à partir du **1<sup>er</sup> avril 2011** pour le Certificat de Formation Générale et à partir du **1<sup>er</sup> mai 2011** pour le Diplôme National du Brevet.

Les candidats resteront inscrits dans leur établissement d'origine et seront affectés dans l'établissement « centre écrits » (et l'établissement « centre oral » pour le CFG) dont dépend cet établissement.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le chef de la Division des Examens et Concours

Sophie LUQUET